



BREVET D'ENSEIGNEMENT

N° BR034098

délivré à **IAN WIKARSKI**

qui a satisfait aux exigences du Règlement sur l'autorisation d'enseigner.

En vertu du présent brevet délivré par la ministre de l'Éducation, l'enseignement peut être dispensé à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à la formation générale de l'enseignement secondaire et doit être donné en français.

Ce brevet donne le droit d'enseigner dans les établissements régis par les lois et les règlements dont l'application relève de la ministre de l'Éducation.

Fait à Québec, ce 25^e jour du mois de septembre 1998.

La directrice de la formation et de la
titularisation du personnel scolaire,

La ministre,

